



AVIS PUBLIC
Calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC en 2019

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité régionale, que :

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup tenue le 28 novembre 2018 a été adopté le calendrier suivant concernant la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 :

Jeudi, 17 janvier à 20 heures à l'Hôtel-de-Ville de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 21 février à 20 heures à Cacouna;
Jeudi, 21 mars à 20 heures à Saint-François-Xavier-de-Viger;
Jeudi, 18 avril à 20 heures à L'Isle-Verte;
Jeudi, 16 mai à 20 heures à Saint-Hubert;
Jeudi, 20 juin à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 15 août à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Jeudi, 19 septembre à 20 heures à Saint-Paul-de-la-Croix;
Jeudi, 17 octobre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup;
Mercredi, 27 novembre à 20 heures à la préfecture de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le présent avis dans « Info Dimanche » tiendra lieu de la publication devant être faite dans un journal par la Ville de Rivière-du-Loup en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. Il sera aussi publié dans chacune des municipalités de la MRC en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

**DONNÉ À RIVIÈRE-DU-LOUP,
CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018.**

**Le directeur général et secrétaire-trésorier,
Jocelyn Villeneuve**